

DEPARTEMENT
AVEYRON

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du vendredi 07 avril 2023

Date de la convocation 31/03/2023 Date d'affichage 31/03/2023 Membres : En Exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<i>L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Carine MARTIN par Sébastien CAYSSIALS Excusé(e)s : Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS
--	---

Objet: CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX - DE_20230407_015

Cette délibération annule et remplace la délibération DE_20221104_002

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le zonage de la carte communale de Roussennac

Vu l'engagement de Madame Stouff Sylvie et Monsieur Stouff Antoine

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre à Me Stouff Sylvie et M Stouff Antoine les terrains communaux cadastrés section B n° 1050, 1096, 1097 situés en zone agricole, d'une superficie totale de 3h40a au prix de 17 0000 € et un bois encadré section A n°475 d'une surface de 1715 m² au prix de 150 €, soit un prix total pour l'ensemble des parcelles de 17 150 €. Une close dans l'acte notarié permettra à la commune de Roussennac de bénéficier de la vente de peupliers lors de leur abattement par un professionnel.

Les frais de notaire pour la rédaction de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 15 avril 2023
et publication ou notification
le 15 avril 2023

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Roussennac, le 15 avril 2023.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Sébastien CAYSSIALS

